



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/049

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Madame BOGAERT Paule**, domiciliée **rue Saint-Antoine 66 à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue de l'Eglise 37 à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section D n° 573Y et n° 573X**.

Le projet consiste en **la régularisation d'un bâtiment comprenant deux logements**.

Le projet s'écarte des prescriptions du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A1. Aire des constructions en ordre continu'** sur les points suivants :

- **Habitabilité liée à une division de logement** :
 - la division n'est pas verticale ;
 - les logements ne bénéficient pas d'un accès privatif extérieur ;
- **Locaux pour véhicules deux roues non motorisés** : non prévus ;
- **Locaux et bâtiments séparés destinés au dépôt temporaire des déchets ménagers** : non prévus.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **7 octobre 2024** au **21 octobre 2024** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 02/10/2024**

A Pont-à-Celles, le 20 septembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Pascal TAVIER